

APPEL DE COTISATION 2022

CET INVESTISSEMENT EST INDISPENSABLE POUR VOTRE DEFENSE PROFESSIONNELLE.
NOUS SOMMES TOUS CONCERNÉS.
ENSEMBLE, NOUS SERONS PLUS FORTS !

Rappel : La cotisation syndicale est un **INVESTISSEMENT DEDUCTIBLE**

Chère Consoeur, cher Confrère,

Le Conseil d'administration a fixé la cotisation syndicale pour 2022 :

- 360 € TTC adhérent tarif plein
- 325 € TTC membres de cabinet de groupe si ***adhésion de tous les confrères du groupe***
- 235 € TTC récemment installé (depuis moins d'un an) / retraité actif
- 85 € TTC retraité inactif / salarié
- 20 € TTC étudiant

Une assurance décès - Invalidité est comprise dans le montant de votre cotisation

(Hors cotisations "Etudiant", "Retraité sans activité libérale" et "Salarié").

La garantie cesse à l'âge de 70 ans.

REGLEMENT :

- **par chèque** à établir à l'ordre du 'Syndicat des Kinésithérapeutes de la Moselle'
- **NOUVEAU par virement !** RIB ci-dessous : **Merci de préciser votre nom, prénom.**

Identifiant national de compte bancaire - RIB

Banque	Guichet	N° compte	Clé	Devise
10278	05910	00030110140	30	EUR

Domiciliation
CMPS MOSELLE

Identifiant international de compte bancaire

IBAN (International Bank Account Number)
FR76 1027 8059 1000 0301 1014 030

BIC (Bank Identifier Code)
CMCIFR2A

Domiciliation
CMPS MOSELLE
2 RUE DU GENERAL DE GAULLE
57050 LONGEVILLE LES METZ
☎ 03 87 16 81 60

Titulaire du compte (Account Owner)
SYNDICAT MASSEURS KINESI MOSELLE
M FULLHARD ROBERT
48 RUE DES ALLIES
57410 ROHRBACH LES BITCHE

Merci de nous faire parvenir le formulaire d'adhésion par courrier à l'adresse suivante :

Mme Julie BLAISE – 11 Rue des Perdrix – 57155 MARLY

ou sur notre mail kinemoselle@gmail.com

afin de pouvoir bénéficier de l'assurance Décès – Invalidité comprise dans la cotisation.



Notre partenaire, la BPALC s'engage à **rembourser 100€** pour tout premier et nouveau partenariat avec eux.

*Sous conditions.